

La CDESI en Ardèche, un exemple d'intégration des enjeux environnementaux par la concertation

Proposé par Mathieu Laupin - 12/12/2019

Le développement des pratiques sportives dans les espaces naturels a pris ces dernières années une nouvelle dimension : plus de treize millions de pratiquants réguliers, deux millions de licenciés, ... Ce nouvel usage des espaces naturels rend nécessaire une nouvelle réflexion, dans laquelle les associations de protection de la nature ont toute leur place.



La CDESI en pratique

Devant cette évolution, le législateur propose la mise en place de Commissions Départementales

des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)¹. Leur objet est d'organiser les sports de nature à l'échelle départementale et de parvenir à un développement maîtrisé des pratiques. La particularité de la démarche repose sur une large concertation, et associe tous les acteurs concernés par la problématique.

En Ardèche, département pilote, la composition de la CDESI se répartit en trois collèges : le premier est composé des institutionnels, le deuxième des acteurs du secteur sportif et le dernier des acteurs du développement durable. Les séances plénières réunissent trente-neuf membres deux à trois fois par an et proposent toujours :

- un temps informel pendant lequel l'actualité des sports de nature sur le département est développée,
- un temps de réflexion qui permet de débattre de problématiques bien précises,
- un temps destiné à l'inscription de sites au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Pour préparer ces réunions, un groupe technique d'appui (GTA) à la CDESI se réunit régulièrement pour échanger, en cercle plus restreint, sur les grands enjeux liés aux sports de nature et pour préparer l'ordre du jour des CDESI. Ces échanges permettent notamment de « défricher » certaines problématiques et ainsi de mieux appréhender la teneur des débats en plénière.

Si la CDESI ne prend aucune décision, elle propose des avis aux élus du Conseil général qui délibèreront ensuite en assemblée départementale. En Ardèche, les avis formulés par la CDESI doivent faire l'unanimité des membres, ce qui implique parfois de longs débats.

La CDESI et la FRAPNA

Parce que le Conseil général a souhaité une forte prise en compte des enjeux environnementaux, il a souhaité impliquer la FRAPNA dans cette démarche. Elle est membre du troisième collège et participe donc aux débats. De part son expertise environnementale, il lui a été demandé de mettre au point une grille d'évaluation des enjeux environnementaux utilisée lors de l'inscription d'un site au PDESI. Enfin, la FRAPNA est associée aux travaux du GTA.

Plus globalement, l'intérêt de participer à cette commission pour notre structure est double :

- d'une part, c'est un moyen de limiter les impacts, en proposant d'adapter les pratiques et les comportements aux enjeux naturalistes identifiés ;
- d'autre part, il s'agit d'un très bon moyen de sensibilisation pour expliquer et partager la fragilité de la nature aux pratiquants. C'est d'autant plus important que les usagers ne sont préalablement pas informés de la spécificité du fonctionnement des milieux naturels.

Si la participation aux débats et aux processus de décision décrits ci-dessus est essentielle, le principal apport pour notre association ne se trouve pas là.

La concertation nous a surtout permis de mieux connaître nos interlocuteurs et les intérêts qu'ils défendent et donc de développer des projets concrets en partenariat avec les sportifs.

« La concertation nous a surtout permis de mieux connaître nos interlocuteurs et les intérêts qu'ils défendent. »

Pour exemple...

Le comité départemental de la randonnée pédestre a ainsi réuni des collectivités territoriales et des associations pour mettre en place un réseau de veille. Par la diffusion d'une fiche auprès de tous les clubs de randonnée et des offices du tourisme ardéchois, il est demandé aux personnes qui arpentent les sentiers ardéchois de signaler les anomalies. Celles-ci peuvent concerner l'entretien des chemins ou leur balisage. Mais l'intérêt de ce partenariat, pour nous, réside surtout dans le signalement des décharges sauvages, des pollutions des eaux, des chemins fréquentés par les véhicules à moteur... A la réception des témoignages, le réseau de veille prend contact avec les structures compétentes pour tenter d'apporter une solution aux problèmes identifiés. Les randonneurs deviennent acteurs de leur environnement et la lisibilité des actions des associations de protection de la nature est renforcée.

Evidemment, les relations entre les sportifs et la FRAPNA ne sont pas toujours aussi constructives, l'enjeu pour certaines disciplines étant de proposer une révolution comportementale chez le pratiquant. Une des pistes suivies aujourd'hui est de développer nos interventions dans le cadre des formations fédérales permettant des temps d'échanges sur les sites et avec de futurs encadrants.

1. <http://cdesi-sportsdenature.fr>

Mots clefs :

- Société, enjeux et réflexions

Bio de l'auteur(e)

Lors de l'écriture de cet article, Mathieu Laupin travaillait à la FRAPNA Ardèche.